

LIGUE REGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-FRANCE

09 villa THORETON - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.57.34.20 - Fax : 01.45.54.80.80 - site : <http://ligue.idf-tir.org>

Paris, le 04/10/2011.

**A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Clubs de Tir de l'Ile-de-France.**

N/Réfs : PhC/JB/SG. 7334.

Objet : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France, qui aura lieu le :

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 à 9 HEURES PRECISES
(présence souhaitée à 8h30 pour émargement)

au théâtre intercommunal Silvia Monfort
12 rue Pasteur - 95350 SAINT-BRICE-sous-FORÊT
(voir plan d'accès ci-joint) – coordonnées G.P.S. : 48°59'58.41"N 2°21'30.90"E

ORDRE DU JOUR (proposé par le Comité Directeur du 04 OCTOBRE 2011) :

- 1 - Appel des Sociétés - Vérification des pouvoirs - Désignation des Assesseurs et Scrutateurs ;
- 2 - Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 20/11/2010 (document adressé en janvier 2011) ;
- 3 - Compte-rendu moral du Président - Vote ;
- 4 - Compte-rendu sportif ;
- 5 - Compte-rendu financier de la saison 2010/2011 ;
- 6 - Rapport des Contrôleurs aux comptes - Vote sur le compte-rendu financier ;
- 7 - Présentation du projet de rectification du budget 2011/2012 et du budget prévisionnel 2012/2013 - Vote ;
- 8 - Désignation des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2011/2012 - Vote ;
- 9 - Adhésions de sociétés nouvelles et radiations éventuelles ;
- 10 - Election de deux nouveaux membres «1 poste départemental Seine-Saint-Denis» et «1 poste médecin licencié» ;
- 11 - Election des Représentants de la Ligue aux Assemblées Générales de la Fédération Française de Tir (deux délégués et deux suppléants) jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Ligue - Vote ;
- 12 - Choix de la date de l'Assemblée Générale de NOVEMBRE 2012 ;
- 13 - Mise à jour des montants des cotisations Ligue (sociétés et licenciés) pour la saison 2012/2013 ;
- 14 - Proposition d'affectation aux Comités Départementaux d'un montant proportionnel au nombre de licenciés ;
- 15 - Examen des vœux émis par les sociétés (à faire parvenir à la Ligue pour **le 10 novembre 2011** au plus tard) ;
- 16 - Questions diverses (à faire parvenir à la Ligue pour le **10 novembre 2011** au plus tard).

TRES IMPORTANT :

Afin de permettre à votre société d'être dûment représentée à cette Assemblée, en cas d'absence de son Président ou de son Représentant, nous vous demandons de remplir le pouvoir que nous vous remettons ci-joint, et de nous le retourner pour le **25 novembre 2011 au plus tard**, si vous ne le remettez pas directement à un Délégué d'une autre association de votre département. Les diverses fiches de candidatures devront être déposées ou adressées au plus tard le : **jeudi 10 novembre 2011.**

Dans cette attente,

Veuillez croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments amicaux et sportifs.

Le Président

Philippe CROCHARD



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 NOVEMBRE 2011**

POUVOIR

(document à retourner pour le 25 novembre 2011)

Je soussigné(e) ,

Président de la société.....

N° informatique : **10**.....

donne pouvoir à

de représenter la dite société à l'Assemblée Générale Ordinaire du **26 NOVEMBRE 2011**.

L'ordre du jour m'ayant été communiqué de prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus à l'ordre du jour.

Le
Signature du Président et cachet (1)

(1) Faire précéder la signature des mots : "**BON POUR POUVOIR**".

Article 9 (extrait des statuts) :

L'Assemblée Générale de la LIGUE se compose de l'ensemble des sociétés de Tir de la LIGUE, à jour de leurs cotisations de l'année en cours.

Les membres du Comité Directeur de la Ligue et les Présidents des Comités Départementaux pourront assister aux Assemblées Générales de la Ligue, toutefois, ils n'y jouiront pas d'un droit de vote en cette qualité.

Seuls les représentants des sociétés de Tir ont le droit de vote.

Chaque société de Tir est représentée par son Président ou, en cas d'empêchement, par un membre de la société de Tir mandaté à cet effet.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration est possible avec les réserves ci-après : il ne peut être exercé que par le représentant d'une autre société du même département.

Nul ne pouvant détenir plus de **4** pouvoirs.

Ces représentants doivent être porteurs de la licence fédérale en cours de validité.

**ETABLISSEMENT DU NOMBRE DE VOIX
PAR TRANCHES DE LICENCIES ET PAR SOCIETE**



Extrait des statuts de la Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France

Article 9 :

Conformément aux statuts de la Fédération chaque représentant de société de Tir affiliée dispose, si celle-ci est à jour de ses cotisations régionales et fédérales, d'un nombre de voix déterminé en fonction des licences qu'elle a délivrées à la date de clôture de l'exercice sportif précédant l'Assemblée Générale et suivant le barème ci-après :

- de 5 membres licenciés et jusqu'à 20 : 1 voix ;
- de 21 membres licenciés et jusqu'à 50 : 1 voix supplémentaire ;
- puis, pour la tranche allant de 51 à 500 membres licenciés : 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 ;
- puis, pour la tranche de 501 à 1 000 membres licenciés : 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 ;
- au-delà de 1 000 membres licenciés : 1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 NOVEMBRE 2011

**REMISE DES RECOMPENSES DES CHAMPIONNATS
REGIONAUX DE LA SAISON 2010/2011**

**COUPON-RÉPONSE À RETOURNER
DÈS RECEPTION À LA LIGUE DE TIR I-D-F**

NOM :

PRENOM :

PRESIDENT ou REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION :

NUMERO INFORMATIQUE : 10.....

SERA PRESENT(E) : ... ▶ à la remise des récompenses
qui se tiendra à **12h30**
... ▶ au buffet

OUI (1)
 OUI (1)

NON (1)
 NON (1)

ACCOMPAGNE(E) de : ... ▶ médaillé (e) s.

FAIT à

LE

SIGNATURE :
(CACHET DU CLUB)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 NOVEMBRE 2011

**FICHE CANDIDATURE
CONTRÔLEURS AUX COMPTES (*)**

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE : N° : **RUE :**

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **DOMICILE :**

BUREAU :

MOBILE :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE :**

PROFESSION (1) :

ASSOCIATION D'APPARTENANCE - NOM :

NUMERO INFORMATIQUE : 10.....

NUMERO DE LICENCE :

DELIVREE LE (saison en cours) :

FAIT à LE

SIGNATURE :

(*) RAPPEL : L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNE **DEUX CONTRÔLEURS AUX COMPTES** PARMIS LES REPRESENTANTS DES SOCIETES DE TIR MEMBRES, NON ELUS AU COMITE DIRECTEUR (art. 10 des statuts et art. 16 du R. I).

LES CANDIDATURES DEVRONT ETRE **DEPOSEES** AU SIEGE SOCIAL DE LA LIGUE OU **ADRESSEES PAR LETTRE SIMPLE** AU PRESIDENT DE LA LIGUE DE MANIERE A ETRE ENREGISTREES AU PLUS TARD **LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2011 A 16H30**. TOUTE CANDIDATURE PARVENANT A LA LIGUE APRES CETTE DATE NE SERA PAS RETENUE, QUELLE QUE SOIT LA DATE D'EXPEDITION.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE MAJEURS, JOUIR DE LEURS DROITS CIVIQUES ET ETRE LICENCIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR DANS LE RESSORT TERRITORIAL DE LA LIGUE.

(1) POUR LES PERSONNES RETRAITEES, INDIQUER VOTRE ANCIENNE PROFESSION.

LIGUE REGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-FRANCE

9, villa THORETON - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.57.34.20 - Fax : 01.45.54.80.8080 - site : <http://ligue.idf-tir.org>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 NOVEMBRE 2011

CANDIDATURE A L'ELECTION AU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-FRANCE

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE : N° : **RUE :**

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **DOMICILE :**

BUREAU :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE :**

PROFESSION (1) :

ASSOCIATION D'APPARTENANCE - NOM :

NUMERO INFORMATIQUE : 10.....

NUMERO DE LICENCE :

DELIVREE LE (saison en cours) :

pose sa candidature au poste de (2) :

1 poste départemental (département 93) - pour chaque département l'Assemblée Générale de la Ligue procède à l'élection d'un licencié membre d'un club du département concerné (extrait article 11 des statuts)

1 médecin licencié (extrait article 11 des statuts)

FAIT à le

SIGNATURE :

LES CANDIDATURES DEVRONT ETRE **DEPOSEES** AU SIEGE DE LA LIGUE **OU ADRESSEES PAR LETTRE RECOMMANDEE** AU PRESIDENT DE LA LIGUE DE MANIERE A ETRE ENREGISTREES AU PLUS TARD **LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2011**.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE MAJEURS, JOUIR DE LEURS DROITS CIVIQUES ET ETRE REGULIEREMENT LICENCIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR DEPUIS PLUS DE 6 MOIS.

(1) POUR LES PERSONNES RETRAITEES, INDIQUER VOTRE ANCIENNE PROFESSION.

(2) COCHER UNE CASE.

LIGUE REGIONALE DE TIR DE L'ILE-DE-FRANCE

9, villa THORETON - 75015 PARIS - Tél. : 01.45.57.34.20 - Fax : 01.45.54.80.8080 - site : <http://ligue.idf-tir.org>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 26 NOVEMBRE 2011

CANDIDATURE A L'ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA
LIGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA
FEDERATION FRANCAISE DE TIR

NOM : PRENOM :

ADRESSE : N° : RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : DOMICILE :

BUREAU :

MOBILE :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION (1) :

ASSOCIATION D'APPARTENANCE - NOM :

NUMERO INFORMATIQUE : 10.....

NUMERO DE LICENCE :

DELIVREE LE (saison en cours) :

pose sa candidature au poste de :

DELEGUE (2 postes à pourvoir) (2)

SUPPLEANT (2 postes à pourvoir) (2)

FAIT à le

SIGNATURE :

LES CANDIDATURES DEVRONT ETRE **DEPOSEES** AU SIEGE SOCIAL DE LA LIGUE OU **ADRESSEES PAR LETTRE RECOMMANDEE** AU PRESIDENT DE LA LIGUE DE MANIERE A ETRE ENREGISTREES AU PLUS TARD **LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2011 à 16h30**. TOUTE CANDIDATURE PARVENANT A LA LIGUE APRES CETTE DATE NE SERA PAS RETENUE, QUELLE QUE SOIT LA DATE D'EXPEDITION.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE MAJEURS, JOUIR DE LEURS DROITS CIVIQUES ET ETRE LICENCIES A LA FEDERATION FRANCAISE DE TIR DANS LE RESSORT TERRITORIAL DE LA LIGUE.

(1) POUR LES PERSONNES RETRAITEES, INDIQUER VOTRE ANCIENNE PROFESSION.

(2) RAYER LA MENTION INUTILE.